



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question au Gouvernement n° 2220

[Texte de la question](#)

GARANTIE JEUNES

M. le président. La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Marietta Karamanli. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Les jeunes sont aujourd'hui, en Europe, les premières victimes de la crise : en mars 2014, on comptait plus de 5 millions de jeunes européens sans emploi. Partout dans l'Union européenne, le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans demeure très élevé. Il est généralement deux fois supérieur à celui des adultes.

L'Union européenne a proposé, il y a quelques mois, des mesures pour aider les États membres à lutter contre l'exclusion sociale des jeunes, en proposant à ceux-ci des offres d'emploi, de formation ou d'enseignement.

La garantie jeunes vise à donner à chaque jeune, dans les quatre mois suivant sa sortie du système scolaire ou la perte de son emploi, une offre de qualité lui permettant de trouver un travail, de suivre une formation ou de reprendre des études. Il s'agit notamment de lutter contre le phénomène de l'exclusion de ceux qui se trouvent sans emploi, sans formation et qui ne suivent pas d'études.

En 2013, à la demande de notre gouvernement, il a été décidé qu'un crédit spécial pour l'emploi des jeunes, de 6 milliards d'euros, serait affecté à ce projet.

Aujourd'hui, il semble que peu d'États membres aient transmis leur projet à l'Union européenne, et que les fonds ne soient pas encore partout mobilisés. Pourtant, un *New Deal* pour les jeunes s'avère indispensable pour sortir cette génération de la crise.

Monsieur le ministre, quels sont donc aujourd'hui les moyens budgétaires et financiers mobilisés et mobilisables pour la mise en œuvre effective de cette garantie ? Quelles sont également les principales initiatives qu'entend prendre notre pays en vue de mobiliser les États ainsi que la Commission pour aller plus loin et plus vite en faveur de l'insertion des jeunes dans l'emploi, dans la formation professionnelle ou dans l'enseignement ?
(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

M. François Rebsamen, *ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.* Madame la députée, comme vous l'avez rappelé, le Conseil européen a adopté il y a un an et demi la garantie européenne pour la jeunesse.

Depuis, tous les États se sont mis en ordre de marche pour apporter des solutions dans la lutte contre le chômage des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle. Cela concerne près de 5,5 millions de jeunes en Europe.

La garantie européenne est aujourd'hui une réalité. Mais, vous l'avez évoqué, il demeure un véritable problème que nous avons reconnu collectivement : il s'agit du financement à travers le fonds affecté à l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Pour cette raison, nous avons, avec ma collègue allemande, Andrea Nahles, pris l'initiative de faire, lors du dernier conseil des ministres chargés de l'emploi, avec l'ancienne Commission et la nouvelle, un certain nombre de propositions visant à lever les obstacles relatifs au financement.

Ces propositions ont fait l'objet d'un large consensus ; elles seront reprises très prochainement, comme me l'a confirmé la nouvelle commissaire, Marianne Thyssen. De même, elle m'a assuré de son engagement sur le sujet. La France a été, je voudrais le rappeler, le premier pays à mettre en œuvre la garantie jeunes.

En termes financiers, cela représente pour notre pays un effort de l'ordre de 620 millions d'euros. Seize régions françaises, celles où le chômage des moins de vingt-cinq ans est supérieur à 25 %, sont concernées. Ces fonds financeront notamment, et ce dès l'année prochaine, la garantie jeunes à hauteur de 75 millions d'euros ; 25 000 jeunes pourront ainsi en bénéficier.

Pour démontrer à nos partenaires européens l'intérêt d'investir dans la jeunesse, il faut faire des propositions. J'ai donc invité la nouvelle commissaire à venir voir, concrètement, comment le dispositif fonctionne en France. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

M. Yves Fromion. Elle ne va pas être déçue !

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2220

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 octobre 2014](#)